

LE MOT DE GASPARD

Réaction

Les médicaments immunodépresseurs occupent une bonne part du marché, et de l'actualité. Ainsi, par exemple, dans ce numéro : *natalizumab* (Tysabri[®]) et *mitoxantrone* (Elsep[®]) dans la sclérose en plaques (pages 494-497 et 498) ; *tacrolimus* (Prograf[®]) en prévention de rejet de greffe (p. 493) ; *étanercept* (Enbrel[®]) dans divers rhumatismes (p. 504) ; *éfalizumab* (Raptiva[®]), dans le psoriasis (p. 509) ; et encore deux anciens, *triamcinolone* (Hexatrione[®], un corticoïde, p. 491) et *méthotrexate* (p. 492) en rhumatologie.

Ces quelques cas sont typiques de la situation en 2007.

D'un côté, quelques substances connues depuis des décennies rendent des services importants, à faible prix. De l'autre, une série de nouveautés sont admises à la vente, au prix fort, alors qu'elles apportent peu ou pas de progrès en termes d'efficacité, et qu'elles entraînent une liste croissante d'effets indésirables graves : encéphalopathies mortelles sous *natalizumab*, myélites sous *éfalizumab*, etc. Et les leucémies qui apparaissent des années après un traitement par *mitoxantrone* augurent mal de l'avenir.

Ces médicaments visent à réduire les réactions immunitaires ; et de ce point de vue, à voir les infections opportunistes qu'ils entraînent, ils font leur effet !

Du point de vue politique de santé, il est au contraire grand temps que la société réagisse. Le système d'autorisation de mise sur le marché et de pharmacovigilance n'encourage pas au progrès thérapeutique, et n'est pas au service premier des patients.

Les succès des citoyens en matière de transposition de la Directive 2004 sur les médicaments sont importants (p. 540-545) mais ne suffisent pas ; beaucoup reste à faire si l'on veut autre chose que la médication hasardeuse de la population.

C O T A T I O N P R E S C R I R E

Nouvelles substances - Nouvelles indications

Notre appréciation globale (symbolisée par une expression du bonhomme Prescrire, alias Gaspard Bonhomme) porte sur le progrès thérapeutique, tangible pour le malade, apporté par chaque nouvelle spécialité dans une indication précise : valeur absolue du médicament jugée sur sa balance bénéfices-risques, mais aussi valeur relative par rapport aux autres thérapeutiques disponibles.



BRAVO : appréciation d'exception attribuée à un progrès thérapeutique majeur, d'efficacité et d'intérêt évidents dans un domaine où nous étions totalement démunis.



INTÉRESSANT : apporte un progrès thérapeutique important mais avec certaines limites.



APPORTE QUELQUE CHOSE : l'apport est présent mais limité ; il est à prendre en compte sans toutefois devoir bouleverser le domaine de la thérapeutique considéré.



ÉVENTUELLEMENT UTILE : intérêt thérapeutique supplémentaire minime. Il y a peu d'arguments devant conduire à changer d'habitude de prescription en dehors de cas particuliers.



N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU : il peut s'agir d'une nouvelle substance mais dans une classe déjà abondamment fournie et qui n'a pas d'intérêt clinique supplémentaire démontré ; ou bien, plus souvent, c'est une simple copie.



LA RÉDACTION NE PEUT SE PRONONCER : nous réservons notre jugement dans l'attente d'une évaluation plus approfondie du médicament.



PAS D'ACCORD : médicament qui ne présente aucun avantage évident mais qui a des inconvénients possibles ou certains.

Médicaments avec publicité grand public

Notre appréciation globale (symbolisée par un feu tricolore) porte sur les garanties de sécurité qu'offre la spécialité dans le cadre de la promotion directe auprès du grand public pour susciter des achats.



D'ACCORD : la spécialité a une balance bénéfices-risques bien connue et nettement favorable. Son utilisation en automédication est acceptable.



PRUDENCE : la spécialité peut être utilisée en automédication, mais avec certaines précautions.



PAS D'ACCORD : la balance bénéfices-risques de la spécialité est défavorable dans le cadre de l'automédication.

Substances copiées

Nous cotons sur 4 niveaux l'intérêt d'une substance, dans l'indication où cet intérêt est le plus grand : lire n° 280 page 106.

Information fournie par les firmes

Nous cotons sur 4 niveaux l'information reçue des firmes que nous avons interrogées.



Information approfondie, détaillée et adaptée, des données non publiées jusqu'au conditionnement.



Information restreinte aux éléments administratifs et à des données publiées.



Information minimale, limitée ou presque à des éléments administratifs.



Rétention d'information.